



HAL
open science

JACQUES-ANTOINE DULAURE, DE LA GIRONDE A LA SUISSE

Philippe Bourdin

► **To cite this version:**

Philippe Bourdin. JACQUES-ANTOINE DULAURE, DE LA GIRONDE A LA SUISSE. Des députés entre mobilités choisies et mobilités contraintes. Déportations et exils des Conventionnels (1789-1830), Société de études robespierristes, Université libre de Bruxelles, Universités Clermont-Auvergne, Rouen-Normandie, Lille, Nov 2016, Bruxelles, France. pp.83-98. halshs-02360692

HAL Id: halshs-02360692

<https://shs.hal.science/halshs-02360692>

Submitted on 13 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JACQUES-ANTOINE DULAURE, DE LA GIRONDE A LA SUISSE

Jacques-Antoine Dulaure (1755-1835) est député du Puy-de-Dôme à la Convention. Lecteur de Rousseau, Voltaire, Helvétius, ayant fréquenté la Franc-maçonnerie, cet écrivain prolifique et fin dessinateur, amoureux d'une capitale à laquelle il dédie plusieurs de ses ouvrages, s'y est essayé, dans les années 1780, à plusieurs professions : apprenti architecte, ingénieur de la compagnie de percement du canal Bayonne-Bordeaux, inventeur du pantographe. Patriote de 1789, il est l'un des fondateurs de la Société des Droits de l'Homme ou de la Société des Amis de la Liberté de la Presse. À ce dernier titre, il dirige *Les Évangélistes du Jour* (avril-juillet 1790), réponse de gauche aux *Actes des Apôtres*, puis *Le Thermomètre du Jour* à partir d'août 1791. Ses amitiés girondines sont légion, cultivées au sein du salon Roland, au sein duquel il se lie avec Bancal des Issarts, Lanjuinais, Carra, Louvet, et suivies en 1792 des abonnements du ministre Roland au *Thermomètre*. Dans celui-ci, Dulaure défend Guadet, Gensonné, Condorcet, Olympe de Gouges, Manon Roland ... et Charlotte Corday, cette dernière en proportion de l'exécration qu'il voue à Marat. Il n'a de cesse, en effet, de dénoncer les débordements populaires et les démagogues qui en jouent, aux rangs desquels figurent en bonne place « l'Ami du Peuple », Hébert, les Enragés, Robespierre ou Danton. Républicain sincère, régicide, également hostile aux journées des 31 mai-2 juin 1793 et aux révoltes fédéralistes – dont il ne cesse pourtant de rendre compte des feux -, Dulaure, plusieurs fois censuré, est dans le collimateur des grands comités. Le 25 août, après 698 numéros publiés jusqu'à la veille – et une interruption du 3 au 24 août -, Dulaure vend *Le Thermomètre du jour* à Garat, encore ministre de l'Intérieur qui, avec l'aval du comité de Salut public, cherche à exercer son contrôle sur la presse en rachetant pareillement les *Annales patriotiques* de Carra et Mercier, ou *La Chronique de Paris* de Fiévée. Jean-Antoine avoue : « j'étais las de mon journal, je ne pouvais plus y énoncer la moindre vérité qui déplut aux conspirateurs sans voir les numéros arrêtés par le comité censorial de la poste »¹. Cela n'éteint en rien la suspicion qui pèse sur sa personne et, malgré son relatif retrait de la vie publique, il va subir les conséquences du zèle de son collègue Amar. La proscription qui en découle le contraint de se cacher dans Paris et aux environs, avant de fuir en Suisse et, à court d'argent, d'y travailler, mettant à profit ses réseaux et son expérience professionnelle. Autant que sa correspondance et ses Mémoires, écrits dans le vif de l'exil, nous permettent d'en connaître, quelles sont les étapes de sa fuite, les solidarités et les contraintes qui la ponctuent, le rapport de Dulaure à la société helvétique et à l'Europe en guerre dont elle accueille nombre de témoins ?

¹ BnF, Lb⁴¹ 11. *Tableau de la conduite politique de J.A. Dulaure, représentant du peuple mis hors la loi et rappelé à la Convention nationale, ou Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement*, Paris, Louvet, an III, p. 113.



AD Cantal, DEP 1 500 (422). Portrait de Dulaure.

S'isoler du bruit politique

Fort de ce qui lui reste de la succession de son père (4 à 5 000 livres, réduites par le discrédit des assignats puisque l'essentiel est en rentes)², Dulaure se retire mi-septembre 1793 dans le quartier de Chaillot avec son collègue Jean-Augustin Pénier-Delzors, député de Corrèze. Voilà des mois que les deux hommes sont liés : l'Auvergnat a eu l'occasion de défendre dans sa feuille son jeune collègue de 27 ans lorsque celui-ci a été le seul, en novembre 1792, à voter contre l'annexion de la Savoie à la France ; ils se sont retrouvés sur la même ligne de conduite lors du procès du roi et dans le même effroi face aux pouvoirs de la Commune de Paris, du gouvernement révolutionnaire, des démagogues – ce qui, dans un contre-projet à la constitution de 1793 imaginée par Condorcet, avait amené Pénier à suggérer que l'Assemblée nationale puisse siéger successivement dans tous les départements français - ; ils sont tous les deux été meurtris par les journées des 31 mai-2 juin qui les ont privés de nombreux amis, quand bien même ils n'ont pas signé les protestations officielles³ ; *Le Thermomètre du jour*, enfin, a soutenu le Corrèzien lorsqu'il a été provoqué en duel par son collègue Delacroix et moqué par l'un des témoins, le célèbre Drouet⁴. Les deux hommes connaissent quasi concomitamment l'opprobre des Montagnards : Pénier qui en était membre depuis octobre 1790⁵, est exclu des Jacobins de Tulle le 15 septembre 1793⁶.

Les ménages Pénier et Dulaure partagent et aménagent un même appartement, celui de l'abbesse du ci-devant monastère Sainte-Perrine, où une pièce est réservée à la bibliothèque du journaliste. Frottés aux théories aéristes, dépassés par le tournant politique de la Terreur, ils sont sûrs de profiter de la nature et de l'air pur à cette distance du centre de Paris : « Un jardin bien planté était sous nos fenêtres ; outre ce jardin, un vaste enclos ombragé de plusieurs allées nous servait de promenades. Nous étions près du bois de Boulogne et d'autres endroits solitaires. Ah ! Que dans ce temps de carnage et de fureur l'éloignement des hommes, la

² AN, C 353/1838^{VII}. Déclaration du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) sur l'état de ses biens.

³ Victor FAURE, *De la Corrèze à la Floride. Jean-Augustin Pénier, conventionnel et député d'Ussel*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1989, passim.

⁴ *Le Thermomètre du jour*, 25 mai 1793.

⁵ Jean BOUTIER, « Les courtiers locaux du politique (1789-1792) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 3-1994, p. 401-411.

⁶ Victor FAURE, *De la Corrèze à la Floride*, op. cit., chapitre XI.

solitude nous semblaient précieux »⁷. Une promenade quotidienne par les Champs-Élysées, la place de la Révolution – où les assaille la mémoire des exécutions, avant qu'ils n'assistent à l'une d'elles pour mieux s'imprégner de l'*ars moriendi*⁸ - et le jardin des Tuileries les mène à l'Assemblée. Le 3 octobre, Dulaure entend avec effroi dans la salle de la Convention le rapport Amar décrétant d'arrestation les 73 Girondins proscrits de cette enceinte suite aux journées des 31 mai-2 juin 1793, puis ceux qui avaient signé la protestation du 2 juin contre l'éviction de leurs collègues. Il apprend avec soulagement que ni Pénier ni lui ne font partie des listes, bien que leurs noms ait été cités à plusieurs reprises les jours précédents, et qu'Amar l'ait par trois fois cité et amalgamé à Carra, Ducos et Condorcet. Sous le regard souvent suspicieux de ses collègues, et partagé entre crainte et espoir, il songe derechef à la mort, à sa famille. Anxieux, il croit subir l'admonestation de Billaud-Varenne qui s'étonne de voir échapper à la punition un homme souvent cité – il fait en réalité allusion à Philippe d'Orléans. À peine est-il rentré à son domicile après 18h, et déjà attablé, que Pénier le rejoint, sûr que son ami, selon les bruits qui courent, vient d'être à son tour décrété d'accusation. Parents, amis, journalistes se succèdent le lendemain pour s'enquérir du sort des deux élus. Hébert dans *Le Père Duchesne*, tient pour sûre leur mise en accusation, et invente à Dulaure une liaison avec la femme du libraire Lejay, chez lequel il a fait imprimer plusieurs de ses ouvrages, abandonnée « au profit de la vieille Roland ». L'élu auvergnat croit bon de lui répondre, rappelant la nature des relations qu'il avait eu avec le ministre Roland, souscripteur de son journal pour 200 livres sur un trimestre : Hébert en profitera pour charger les deux hommes devant le Tribunal révolutionnaire ...

Dulaure envoie alors aux autorités auvergnates 200 exemplaires d'une brochure intitulée *Du Fédéralisme en France*, pour se laver de tout soupçon de complot contre la République⁹. Pressé de préciser sa pensée par les accusations qui l'accablent, il dit avoir depuis longtemps rassemblé, au fil des lectures, des notes sur le fédéralisme qui le lui ont fait considérer comme néfaste pour la France « autant [...] que le despotisme et l'aristocratie ». Cette entrée du mot dans le vocabulaire dépréciatif des opinions révolutionnaires est mis en balance avec son plaidoyer pour l'indivisibilité de la République, fondé sur la morale de La Fontaine (« Toute puissance est faible, à moins d'être unie ») et sur un bon sens tout populaire (« il faut diviser pour régner » ; « l'union donne la force », en premier lieu aux peuples épris de liberté). L'unité de la République lui semble être dessinée par les frontières naturelles de la France, par ses réseaux routiers et fluviaux, par les mœurs des Français qui ont voté pour la constitution de 1793 et la république « qu'ils ont constamment conservé malgré les intrigues et les séductions de toutes espèces » - une pierre dans le jardin de ses adversaires. Autre incise : « On pourra objecter que le peuple français tout entier n'a pu approfondir la question, qu'il n'a pu calculer tous les avantages ou les désavantages du gouvernement un et indivisible, et que l'expérience d'une année n'a pu suffire pour l'éclairer sur ce point ». Représentant, Dulaure se veut donc pédagogue : l'unité évite le développement des potentats locaux ; elle permet d'associer au gouvernement une force coactive indispensable pour accélérer les réformes et répondre aux urgences, pour établir les institutions culturelles et les moyens financiers indispensables à la diffusion des Lumières et des progrès techniques, pour mieux répartir l'impôt, pour résister aux ennemis de l'extérieur et de l'intérieur et assurer les besoins et le transport des troupes. Son idéal est un système pyramidal avec, au sommet, la représentation nationale, et à la base les municipalités, soutenues par l'ensemble des citoyens. Le fédéralisme est pour lui le ferment de la guerre civile, de la tyrannie (et ni Pisistrate, ni Périclès, ni César, ni Cromwell ne sont ses modèles), et finalement de l'échec : les républiques grecques ont sombré dans la guerre du

⁷ DULAURE, *Mémoires*, avec une introduction par M. L. de la Sicotière, Paris, Poulet-Malassis, 1862, p. 282. Tous les éléments biographiques qui suivent sont, sauf mention contraire, tirés de ce document.

⁸ *Ibidem*, p. 292 : « L'impression que cette scène fit sur moi fut terrible, parce qu'en la voyant j'essayais de me pénétrer des sensations que devait éprouver celui dont la tête venait de tomber ».

⁹ L'écrit est imprimé sur treize pages chez François Dufart, rue Saint-Honoré, à l'hôtel d'Auvergne.

Péloponnèse, les Gaules déchirées ont cédé devant la puissance romaine, les États-Unis ont dû réviser dès 1787 les Articles de la Confédération. L'histoire lui présente-t-elle des contre-modèles contemporains ou historiques, ceux-ci inspirés de Lycurgue si cher à la doxa montagnarde, il les rejette comme illégitimes ou inadaptés à l'exception française – qui tient aux formes-même de la Révolution :

« On pourra objecter l'expérience des confédérations qui existent en Europe, telles que la Suisse, la Hollande ; mais le gouvernement de ces États ne peut être comparé à une grande république comme la France, qui, à la fois démocratique et représentative, serait divisée en États fédérés dont le gouvernement ne serait point aristocratique comme celui de la Suisse, ni despotique comme l'est presque celui de la Hollande. Ces gouvernements ne méritent pas plus le nom de république, qu'ils portent, que ceux de Venise, de la Pologne, etc. ; et ce nom ne doit être accordé qu'aux gouvernements dont toutes les autorités dérivent du peuple. [...] Une république de vingt-quatre millions d'hommes ne se gouverne pas comme celle de Sparte ou d'Athènes ou de Genève. [...] L'exemple des autres nations ne peut rien nous apprendre, et nous ne devons attendre de leçons que de l'expérience »¹⁰.

La clandestinité dans Paris

Le 21 octobre 1793, en fin d'après-midi, Dulaure et Pénrières se promènent dans le bois de Boulogne, poursuivant leurs rêveries dans cette campagne solitaire et, plus prosaïquement, repérant des gîtes à lièvres qui nourrissent leurs projets de chasse à l'affût. Mais le gibier n'est pas celui qu'ils croient. Ils n'ont pas le temps de rentrer que la compagne de Dulaure, sa jeune gouvernante de 25 ans¹¹, qui les guette depuis une heure, vient lui annoncer que deux gendarmes le recherchent, l'un installé à leur domicile, et elle lui remet une poignée d'assignats pour assurer sa fuite. Les crieurs de journaux du soir lui apprennent ce qu'il pressentait : sur intervention d'Amar au comité de Sûreté générale, il est à son tour décrété d'accusation pour « avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français »¹². Passible du Tribunal révolutionnaire, il sait risquer la mort. Il entame, selon ses mots, « quatorze mois d'une vie errante, entouré de dangers, assailli de malheurs de toute espèce »¹³.

Il tente de se cacher dans Paris : d'abord rue du Faubourg Poissonnière, où réside un membre de sa famille et un de ses anciens collaborateurs au *Thermomètre*, Chaper, mais ils sont au spectacle, ensuite chez un médecin de la rue de la Harpe, Géraud. Le refuge, anciennement habité par Roland, est trop surveillé et, après une courte nuit, l'homme de l'art le conduit chez l'un de ses amis, Boucheseiche, place de l'Estrapade. Dans la chambre qui lui est généreusement réservée, il attend en vain des nouvelles des siens. Après une nouvelle nuit, son hôte lui procure une fausse carte de citoyen au nom de Dubreuil et, la tête couverte d'un bonnet blanc, le corps disparaissant sous une ample redingote, il le suit jusqu'à la porte Saint-Denis. En voiture désormais, ils la passent sans encombres jusqu'au faubourg éponyme, où Boucheseiche le confie le 24 octobre à un maître de pension de ses connaissances. Aux yeux de celui-ci et de sa femme, il est officiellement un patriote, victime des intrigants immoraux de sa section qui, pour se venger de ses dénonciations, l'auraient fait déclarer suspect, d'où son arrestation et ses biens sous scellés. La situation l'avait forcé à s'évader pour mieux préparer sa défense¹⁴ ... Cet alibi paraît bien alambiqué si l'on ne se replace dans la paranoïa de l'époque : la suspicion, après tout, amène à inquiéter des milliers de Parisiens¹⁵. Le maître de pension se

¹⁰ *Du Fédéralisme en France*, p. 6, 9 et 11.

¹¹ Camille LEYNADIER, introduction à *l'Histoire physique, civile et morale de Paris ...*, op. cit., p. 5.

¹² *Le Moniteur*, n° 31, 1^{er} brumaire an II (22 octobre 1793).

¹³ *Tableau de la conduite politique de J.A. Dulaure*, op. cit., p. 2.

¹⁴ DULAURE, *Mémoires*, p. 303.

¹⁵ Albert MATHIEZ, « Quel fut le nombre des suspects ? », *Annales historiques de la Révolution française (AHRF)*, n° 31, janvier-février 1929, p. 75-77 ; Jean-Louis MATHARAN, « Les arrestations de suspects en 1793 et en l'an II.

satisfait en tout cas de l'explication et inscrit le lendemain Dulaure auprès de sa municipalité. La cache n'est pourtant pas idéale, trop proche des bataillons de l'Armée révolutionnaire, an garnison dans deux établissements qui avaient vue sur la cour, le jardin et l'entrée de la maison. Avec Géraud, il échange des lettres cryptées où drogues et minéraux font bon ménage : si elles le rassurent sur les siens et sur ses biens, elles sont trop imprécises pour qu'il puisse ordonner de détruire quelques papiers compromettants. Il craint notamment les conséquences d'une accusation qu'il avait portée contre l'affairiste François Desfieux¹⁶, ami de Collot d'Herbois, de Pache et d'Hébert, influent dans la section Le Peletier et au Tribunal révolutionnaire dont il avait été l'un des premiers jurés, ennemi déclaré des Girondins mais compromis dans plusieurs affaires financières, notamment avec Proli. Il pense aussi à ses anciennes accusations contre Fabre d'Églantine ou Chabot, depuis devenus ami d'Amar, à sa mésentente avec Couthon¹⁷.

Par l'intermédiaire de Boucheseiche, sa compagne, à laquelle sa cache n'a pas été révélée, lui fait passer argent et hardes. Il passe le temps à fumer sa pipe et à lire toute la pauvre bibliothèque de son hôte, cinq ou six volumes dont « le plus important était *L'Histoire d'Alexandre le Grand* par Quinte-Curce, traduite en 1781 par l'académicien Beauzée, qu'il connaissait déjà¹⁸ ; un voisin, autrefois moine, lui prête d'autres ouvrages, dont le *Théâtre des Grecs* du père Brumoi¹⁹. Dans la nuit du 29 octobre 1793, trop impatient de revoir les siens, il revient à Paris, armé d'un pistolet, et rejoint la maison Chaper, où sa femme vient le retrouver le lendemain, après qu'une visite domiciliaire a eu lieu dans la maison de Chaillot, soustrayant plus de 200 volumes de la bibliothèque du Conventionnel, des objets, deux cartons remplis de pièces produites soit par les robespierristes, soit par les brissotins, dans un tel désordre que demeurent sur place des archives essentielles à la défense de Dulaure. Le 31 octobre, alors que vingt et un de ses anciens collègues et amis viennent de monter à l'échafaud, il change une nouvelle fois de domicile sur les conseils de Pénieres, profitant deux jours et deux nuits de l'hospitalité du juge de paix Leroux, réfugié chez une Suissesse, rue Montmartre. Tandis que le couple Pénieres et sa femme emménagent pour un nouveau logement, retiré rue de la Chaise, « un vaste hôtel composé de cour, de jardin, et de deux corps de logis »²⁰, Dulaure rentre le 2 novembre à Saint-Denis. Le 9, il est de nouveau à Paris auprès des siens : avec Pénieres, il aménage une cachette pour deux personnes, un réduit camouflé par du papier peint. Il prend alors contact avec un de ses collègues proscrit, Bonnet de Treiches, député de la Haute-Loire ; tous les deux fabriquent de faux passeports et certificats de civisme pour eux-mêmes et plusieurs de leurs amis. ; tous les deux se veulent des marchands de dentelles en partance pour Chambéry et le Mont-Blanc, de là pour Genève, chacun isolément.

Les étapes de la fuite

Dulaure, peu enclin à partir seul, s'associe pourtant avec le conventionnel girondin Louis Alexandre Devérité (1743-1818), autrefois imprimeur-libraire à Abbeville et directeur des *Annales picardes*. Versificateur habile, fidèle du salon Roland, cet ami de Condorcet qui était promis à l'arrestation pour avoir protégé le philosophe, venait de composer sur leurs collègues morts sous la guillotine. L'Auvergnat se grime, hésitant entre plusieurs tenues, plusieurs professions (marchand de parapluies, négociant aux abois) et nous déclinant l'autoportrait qu'il réalisera dans sa fuite :

Profession et répression », *AHRF*, n° 263, janvier-mars 1986, p. 74-85 ; Antoine Boulant, « Le suspect parisien en l'an II », *AHRF*, n° 280, avril-juin 1990, p. 187-197.

¹⁶ *Le Thermomètre du jour*, 23 mai 1793.

¹⁷ *Tableau de la conduite politique de J.A. Dulaure*, op. cit., p. 118-119.

¹⁸ DULAURE, *Mémoires*, p. 307.

¹⁹ *Ibidem*, p. 318.

²⁰ *Ibidem*, p. 319.

« J'avais la coutume de porter un chapeau rond à poils, je pris un chapeau ras et à trois cornes. J'avais les cheveux ronds et le front découvert ; je me fis faire une perruque à queue, dont les cheveux recouvraient mon front. Je fis faire un pantalon, veste et culotte, comme je n'en avais jamais portés, et comme les portaient ceux qu'on appelait alors les sans-culottes. Je fis acheter à la friperie une ample et et vieille redingote bleue qui devait couvrir le tout. J'achetai aussi des demi-guêtres, des pistolets, enfin tout ce qui pouvait servir à faire supporter un voyage long et périlleux pendant les rigueurs de l'hiver

[...] J'abandonnai le projet de partir en marchand de parapluie, et formai celui de voyager comme un marchand peu riche. Je fis faire mon costume en conséquence. Un pantalon d'espagnolette, vert bouteille très foncé, avec le gilet de même, des demi guêtres en drap noir, une vaste redingote bleue, rapiécée et retournée, un chapeau déchiré, une perruque, un gros bonnet de laine grise, de gros gants gris, trois chemises sans être garnies, deux mouchoirs bleus à mouches assez communs, que je fis acheter exprès, voilà en quoi consistait mon équipage de voyage »²¹.



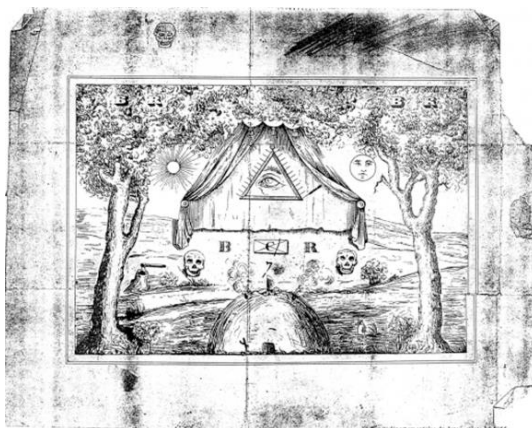
Portrait del *Comte, fils de* *Dulaure, 1783*
 J. A. DULAURE, DÉPUTÉ,
avec bois de lui se reposant en chemin, en 1783

Les solidarités entre proscrits comptent encore à l'heure de choisir son parcours, et elles se doublent de solidarités maçonniques. Étienne Joseph Ferroux (1751-1834), élu du Jura, décrété d'arrestation le 3 octobre et bientôt enfermé dans la prison du Luxembourg pour avoir signé les protestations des 6 et 19 juin précédent contre l'expulsion des Girondins de la Convention, est pour l'heure l'un des visiteurs du soir de Dulaure. Il lui livre des cartes, lui indique la route d'Arbois, des adresses protectrices (des membres de sa famille), un guide pour le conduire au village du Pasquier, et de là à la frontière helvétique. Il le munit d' « une lettre en style maçonnique qu'employaient dans ce pays les membres d'une espèce d'association appelés les *Cousins Charbonniers* », pour lesquels il serait « le Guépier », le non-initié digne de participer à leurs mystères, d'être accueilli et dirigé (« donnez-lui pinte et pain et menez-le à la prochaine vente ») en échange d'un morceau de bois sculpté, « l'échantillon », qui prouverait sa bonne foi²². Cette très ancienne association, qui s'est mise sous la double protection des saints Théobald, Nicolas et Joseph, et de François I^{er}, relève de la sociabilité professionnelle des forestiers produisant, en Franche-Comté et sur les franges de la Bourgogne, le charbon de bois nécessaire à l'industrie métallurgique. Elle a ouvert ses ateliers (les « ventes ») au XVIII^e siècle aux artisans et aux bourgeois, devenant une société d'entraide bien implantée dans les campagnes. Ses pratiques ésotériques, les chants, les objets gravés du quotidien, les médailles, les convocations, les monuments funéraires et les mots de passe

²¹ *Ibidem*, p. 327 et 331.

²² *Ibidem*, p. 328-329.

renvoyant aux vertus pratiquées (bonté, goût du travail, solidarité, harmonie avec la nature, entre autres) en font un mixte entre Franc-maçonnerie et compagnonnage²³. Dans les deux cas, l'art du voyage et la fraternité entre migrants sont valorisés.



Symboles charbonniers et maçonniques mêlés (Archives départementales du Jura, M 1055)

Devérité malade, Dulaure part seul le 11 décembre 1793 sous une pluie battante, doté d'un louis d'or et de 1 100 livres en assignats, sans songer au cours de ceux-ci de l'autre côté des Alpes (de moitié inférieur). On l'a assuré que les Suisses l'accueilleraient et l'aideraient, qu'il pourrait recevoir dans son exil hardes et pécule supplémentaires. Tout danger n'est cependant pas écarté : Noël, élu des Vosges en fuite, vient d'être arrêté à Montbéliard, et exécuté. Ivry, Choisy à pied, de-là le coche jusqu'à Montereau, puis des voitures successivement pour Sens, Joigny, Auxerre, Vermenton, une marche jusqu'à Avallon, le courrier pour Dijon, un jour de repos à Pagny, gagné par des chemins boueux, puis Chaussin, Champdivers, Rahon, La Ferté-Montigny dans les mêmes conditions, Arbois enfin le 19 décembre, monté sur une charrette, puis Le Pasquier par les sentiers abruptes du Jura : telles sont les étapes d'un voyage interrompu par plusieurs vérifications sans dommages d'un passeport contrefait, rendu difficile par le passage de la Saône et du Doubs en crue, par le manque de sommeil, par la pénurie de pain dans des auberges désolées où, au mieux, l'on partage lard rance, haricots et mauvais vin blanc. Pris à plusieurs reprises pour un prêtre réfractaire, Dulaure avait convaincu les suspicieux qu'il était marchand de gruyère, bien que ce ne fût absolument pas la saison pour un tel achat ... Il doit poursuivre dans ce rôle tant les relais familiaux indiqués par Ferroux se détournent de son sort, convaincus de la justesse des exécutions parisiennes et effrayés de devoir protéger un fugitif. Au village voisin de Saint-Germain, il est longuement interrogé par des paysans qui ne croient ni sa version ni ses papiers, avant de revenir sur leurs préventions grâce à l'intervention d'un lettré. Averti ainsi de l'assiduité des montagnards à protéger la frontière, il gagne Nozeroy à travers de sombres forêts, guidé par des adolescents, et le 21 décembre participe à une réunion des Jacobins locaux, manière de pouvoir lire des journaux récents. Les quatre jours suivants, par les villages d'Entremont, du Moulin-du-Pré, de La Rixouse, de Saint-Claude, de Septmoncel, de Mijoux, au milieu des paysages qu'il esquisse dans son autoportrait, dans la neige et les nuages parfois, il rejoint Gex, Ferney-Voltaire, puis Genève, se dotant enfin d'une monture.

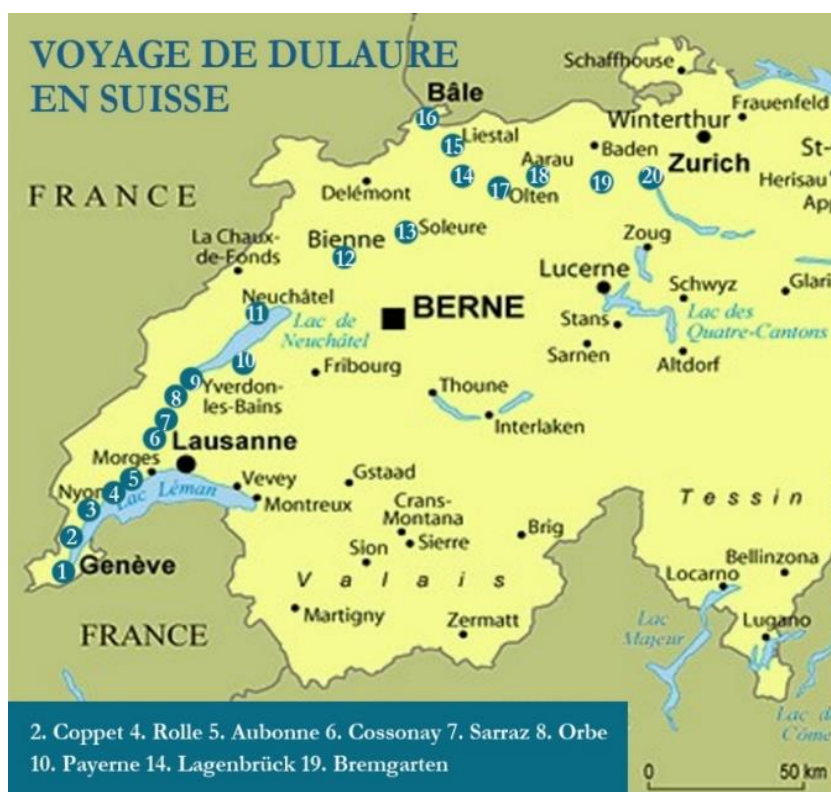
Il retrouve dès le 25 décembre Bonnet de Treiches, parti six jours avant lui. Tous deux mesurent combien est stricte la police des étrangers de ce côté-ci de la frontière, combien il est

²³ Jacques BRENGUES, *La Franc-Maçonnerie du Bois*, Paris, Éditions Abi, 1973 ; Pierre MERLIN (dir.), *Bons cousins charbonniers. Autour d'un catéchisme de la société secrète*, 1835. *Sociabilité, symbolique, politique*, Nançray, *Le Folklore comtois*, 2005 ; Pascal ARNAUD, « Charbonnerie et Maçonnerie. Modèles, transferts et fantasmes », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 72, 2006, p. 171-202.

difficile d'obtenir une autorisation de séjour à Genève au-delà de 24 heures. Du 25 mai 1793 au 8 septembre 1794, y sévit en effet le résident de la République française, Giraud-Soulavie, - maintenu malgré les plaintes du pasteur Étienne-Salomon Reybaz, ministre de Genève à Paris, appuyé par Hébert et Chaumette. La surveillance y est des plus actives contre les Français, particulièrement les Lyonnais ; une visite domiciliaire le leur prouve bientôt. Les fugitifs font acheter une carte du pays, prêts à y rejoindre Condorcet, Pétion, Buzot, le général Montesquiou, duc d'Orléans et M^{me} de Genlis, dont les journaux annoncent à tort le séjour dans des bailliages prétendus libres - une information volontiers reprise ensuite par les émigrés de rencontre. Dans la nuit du premier de l'an, les conventionnels rejoignent Coppet en barque, en compagnie de deux Lyonnais fuyant « Ville-Affranchie » et d'un Suisse déserteur des armées françaises. Obligés de se débarrasser de leurs cocardes, ils partagent la table d'une auberge avec nombre d'émigrés lyonnais, prennent la mesure de leur contre-révolution, et se protègent en mentant sur leurs motivations : Dulaure, qui aurait signé une pétition hostile à la levée en masse dans le Puy-de-Dôme, aurait vu sa tête mise à prix par Couthon.

La découverte de la Suisse

Forts de nouveaux passeports, les deux fuyards vont découvrir la partie nord-orientale de la Confédération helvétique. Ils prennent la route de Nyon à Rolle, puis à Aubonne, Cossonay, Sarraz, Orbe, Yverdon, Payerne, Neufchâtel, Brienne (7-12 janvier 1794), Soleure, Lagenbruck, Waldenbourg, Liestal, Bâle, où ils arrivent le 17 janvier 1794, Olten, Aarau le 21, Bremgarten enfin le 22 janvier. Dulaure et Bonnet de Treiches essaient d'y rejoindre deux autres de leurs collègues également réfugiés en Suisse après trois jours de clandestinité dans le bois de Boulogne puis quinze jours de voyage : Pierre Babey et Théodore Vernier, élus du Jura. Là sont aussi, au couvent Sainte-Claire, M^{me} de Genlis et son élève, Adélaïde d'Orléans. Partout, les règlements de police imposent aux voyageurs français de ne pas rester plus de trois jours, sauf démarches administratives complémentaires.



Les Conventionnels écrivent à leurs proches, usant d'une encre sympathique, et attendant en retour poste restante au fil de leurs parcours, des nouvelles et des fournitures. Comme beaucoup d'exilés, Dulaure recherche dans les paysages des éléments qui le rapprochent de sa terre natale, trouvant en l'occurrence des similitudes avec « la féconde et belle Limagne »²⁴. Il compte sur des liens ténus tissés dans le cadre de son activité professionnelle. Ainsi, à Payerne, va-t-il à la rencontre de l'un de ses souscripteurs, qui avait pris pour habitude d'écrire au rédacteur et d'apparemment partager ses idées politiques : sa rencontre va lui révéler un contre-révolutionnaire, parfaitement hostile aux députés français, qui consent néanmoins à leur faire parvenir des passeports ! Il observe aussi, tout aussi brièvement d'ailleurs, les particularités de son nouveau cadre de vie : les couchers de soleil sur la neige des Alpes, l'escarpement des monts, la pureté des eaux des lacs de Neufchâtel et de Brienne, de celles coulant de multiples fontaines, les châteaux des baillis et les fortifications urbaines, les ponts de bois couverts d'une charpente, la propreté des maisons, le cuivre jaune et les miroirs des façades bâloises, la nature domptée en jardins anglais, les campagnes clôturées et irriguées, les désodorisants à la résine de pin, la forme des chariots, les longues pipes des élégants, les idiomes du pays de Vaud, la cohabitation religieuse dans celui de Fribourg, la barrière de la langue alémanique à Bienne, la mendicité infantile dans les cantons catholiques. Jacques-Antoine ne cesse de mobiliser ses références dans quelques escapades plus touristiques que d'autres, autant que les lui rappellent les statues de Guillaume Tell à Neustadt, Bremgarten et ailleurs²⁵, ou l'île de Saint-Pierre, là-même où Rousseau a séjourné, ce dont il témoigne dans ses *Confessions*. Désireux de mieux connaître son pays d'adoption, il fait l'acquisition d'un *Dictionnaire de la Suisse* en trois volumes, et chez le même libraire neufchâtelois, Borel, vient régulièrement lire les journaux français ou les œuvres de Johann Kaspar Lavater sur la physiognomonie, dont il avait mesuré le succès à Paris. À Bâle, il achète un dictionnaire portatif et une grammaire allemande pour apprendre la langue d'un pays où il est sûr d'habiter un temps, mais aussi des dessins, des couleurs, des pinceaux et du papier pour joindre la représentation à la description, celle d'un paysan suisse, celle du col du Haut-Hauenstein, passé avec les mêmes émois que ceux de son contemporain Caspar David Friedrich, ou celle de la cathédrale de Bâle, qui lui semble le summum du syncrétisme religieux :

« Elle est bâtie de pierres rougeâtres ; une partie de cette construction paraît remonter à des siècles très éloignés, le reste est plus moderne. Son portail et sa face latérale sont ornés de figures grotesques, même indécentes, sculptées avant la réformation, et sur lesquelles quelques écrivains protestants n'ont pas manqué de s'égayer. Cette église, bâtie sur une éminence, domine le cours du Rhin qui sépare Bâle en deux parties. On découvre de là les terres de France, l'extrémité de la chaîne du Jura, la ville d'Huningue et les terres d'Allemagne. Cette vue est très intéressante »²⁶.

²⁴ DULAURE, *Mémoires*, p. 374.

²⁵ *Ibidem*, p. 425 : « La statue de ce fondateur de la liberté helvétique se rencontre souvent dans les lieux où la liberté n'est plus ».

²⁶ *Ibidem*, p. 437.



Paysan suisse par Dulaure, pluviôse an II²⁷

À l'époque du *Thermomètre du jour*, Dulaure avait relaté quelques nouvelles de Genève, et notamment la fête en hommage à Rousseau qui y avait été célébrée le 30 juin 1793, dont le cérémonial lui avait plu²⁸. Préservant son rôle de grand témoin dont il avait fait l'essence de son journalisme, il mesure maintenant *de visu* l'influence des événements français à Genève, notamment à l'occasion de la fête-anniversaire de la révolution genevoise à laquelle il assiste le 8 nivôse an II (29 décembre) :

« Une statue très mesquine de la Liberté, accompagnée d'un cortège d'environ trois mille hommes, parcourut les rues de la ville au bruit de la musique et des cris de *Vive la liberté !* Je ne parlerai pas de l'état politique où était alors Genève : il suffit de dire que les principes français s'y trouvaient en vénération ; qu'il y avait trois partis : celui des amis de l'ancienne constitution, qui n'osaient se montrer ; le parti des patriotes enragés, semblables à ceux que l'on nommait en France maratistes, appelés à Genève bonnets rouges, et un parti de vrais républicains composé d'hommes probes et instruits qui ne partageaient ni les idées aristocratiques des premiers, ni la fureur destructive des seconds »²⁹.

Cette fête illustre en réalité la toute-puissance de Soulavie, imposant à Genève des cérémoniaux indépendants de ceux programmés par l'Hôtel-de-Ville. C'est au sein du club jacobin du cru qu'il développe le culte de la Raison, dont la fête ci-dessus est l'une des déclinaisons. Il a conduit dès le 30 novembre les militants jusque dans la chapelle de sa résidence officielle pour l'investir de cette nouvelle divinité. Lui-même apparaît en grand prêtre, son entrée solennelle dans le club se faisant avec accompagnement musical, avant que ne lui soient présentées les statues de Rousseau, de Voltaire, de la Liberté, ensuite promenée par la cité, et qu'il ne prononce un discours officiel privilégiant tutoiement et effusions fraternelles. La procession, en écho aux entrées publiques rituelles des résidents, est aussi manière d'établir les Montagnards genevois comme les incarnations de la souveraineté populaire³⁰.

Dans une chambre d'auberge à Neufchâtel, Dulaure lit avec intérêt les inscriptions démocratiques ou aristocratiques griffonnées sur le papier mural, prouvant la diversité des clients accueillis. Lui-même use volontiers des murs, partout où il passe, pour laisser des témoignages. Il s'étonne d'un patriotisme révolutionnaire neufchâtelois qui fait bon ménage avec la déploration de la mort de Louis XVI. Il découvre à Aarau le scandale provoqué au sein

²⁷ Pierre MONDANEL, « Lettres autographes et documents inédits concernant Jacques-Antoine Dulaure, député du Puy-de-Dôme à la Convention nationale et au Conseil des Cinq-Cents », *L'Auvergne littéraire*, n° 196, 1^{er} trimestre 1968, p. 44. L'auteur tire ses sources du fonds privé Douhet, album Dulaure.

²⁸ *Le Thermomètre du jour*, 7 juillet 1793.

²⁹ DULAURE, *Mémoires*, p. 396-397.

³⁰ Fabrice BRANDLI, *Le nain et le géant. La République de Genève et la France au XVIII^e siècle. Cultures politiques et diplomatie*, Rennes, PUR, 2012, p. 236-237.

du patriciat par des chants patriotiques entonnés dans une auberge à l'heure du digestif, du fumoir et de la lecture des feuilles : le souvenir anime encore la conversation des autochtones, attachés aux libertés du canton de Berne, tenues par l'un d'eux comme incomparables à celles des prétendus « novateurs » français³¹. Mais les deux Conventionnels plongent tout autant dans le creuset multiculturel de l'Europe des voyageurs, dont la Suisse est un carrefour. Des marchands siciliens, rencontrés dans une diligence pour Aarau, les éclairent sur l'influence de la Révolution française dans cette partie de la péninsule séduite par la Constitution de 1791 et partagée sur la politique de la Convention. Ils croisent nombreux lors de leurs haltes vespérales prêtres réfractaires, Lyonnais émigrés et soldats de Condé, ceux-là fatigués de la défaite, parfois insultés par les garçons d'auberge³², prêts à céder à la violence de la terre brûlée (et les populations avec) ou aux offres d'engagement russes, moyennant promesses de terres entre Danube et Crimée. Les ecclésiastiques les étonnent par leur infatuation, la vigueur de leur ton, leur mépris du peuple (la « canaille », les « gueux », les « scélérats »), leur désir de vengeance – l'un d'eux enverrait volontiers l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, à la guillotine -, en bref leur « fureur divine »³³. Prompt à dénoncer pieuses simagrées et fanatisme, Dulaure, au demeurant, tout empreint des Lumières qui l'ont forgé, n'hésite pas devant les images convenues : « C'était la première fois, depuis notre arrivée en Suisse, que nous logions dans un pays catholique, dit-il à propos de son étape à Bremgarten. Nous ignorions et nous apprîmes bientôt que la Suisse catholique ne le cède en rien à l'Espagne du côté de la superstition et des pratiques minutieuses »³⁴.

Fixés brièvement dans le village de Muri, à quelques kilomètres de Bremgarten, à partir du 24 janvier 1794, à court d'argent, Dulaure et Bonnet envisagent de travailler, le premier faisant valoir ses talents dans l'art du portrait, de la cartographie et du dessin d'architecture, pour l'exercice duquel il part faire des achats à Zurich. Là s'arrêtent les *Mémoires* publiés de Dulaure, un texte écrit dans son exil, dont la version intégrale semble avoir échappé au don promis à la municipalité de Clermont-Ferrand en 1835. Leur préfacier, en 1862, précise que le député a été par la suite employé comme dessinateur de fleurs dans une manufacture d'indiennes, à raison de 11 à 12h par jour pour 20 sous, à peine de quoi s'habiller et se nourrir, d'autant plus que sa compagne le rejoint dans l'exil³⁵. Camille Leynadier, collaborateur de Dulaure pour son *Histoire physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques*, avait déjà avancé le fait : partageant une mansarde, le couple aurait eu beaucoup de mal à assurer son pain quotidien, bien que M^{me} Dulaure travaillât elle aussi, vraisemblablement dans la même fabrique. Il ajoute : « Dulaure alors avait des moments de désespoir, de folie presque. Il eût échangé volontiers son crayon d'artiste contre le bourdon du pèlerin, contre le bâton du vagabond. Plus productive que le travail, la charité eût été sans doute moins insuffisante que lui »³⁶. On sait par des papiers privés que la fabrique, propriété du citoyen Vaucher, se situait à Niederlents (canton de Berne)³⁷. Marcellin Boudet, biographe de Dulaure, qui a eu accès aux papiers familiaux et à des témoignages oraux, avance que le député aurait essayé, avant d'obtenir cet emploi et de se lier d'amitié avec la famille Vaucher, de se faire professeur de mathématiques et de géographie, publiant en vain des annonces dans les

³¹ DULAURE, *Mémoires*, p. 441.

³² *Ibidem*, p. 435. Dulaure rapporte une scène qu'il a vécue à Bâle, à l'auberge de La Cigogne : « J'ai vu le garçon qui nous servait à table se moquer hardiment d'un de ces nobles émigrés, et d'un coup de sa main faire voltiger la queue de renard qui pendait derrière le bonnet à poil dont la plupart de ces messieurs étaient coiffés. Le noble insulté voulut se fâcher, le domestique lui répondit en continuant le même jeu : *je me moque de vous, je suis autant que vous* ».

³³ *Ibidem*, p. 447.

³⁴ *Ibidem*, p. 448.

³⁵ *Ibidem*, p. 271, préface par Louis de LA SICOTIERE.

³⁶ Camille LEYNADIER, introduction à l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, op. cit., p.7.

³⁷ Pierre MONDANEL, art. cit., p. 14.

journaux de Berne, et n'obtenant au final brièvement que le gîte et le couvert dans un pensionnat de Neufchâtel d'où le dévoilement de sa véritable identité l'aurait contraint à fuir. Il n'aurait pas davantage réussi à publier ses écrits, ni à obtenir la moindre aide du général de Montesquiou, orléaniste lui aussi en exil, qui lui reproche ses écrits et ses votes³⁸.

La réclamation d'une malle à l'aubergiste Hoffer, sis dans le village voisin d'Allaman, le 21 juillet 1794 nous en dit assez sur la situation matérielle du sieur Dubreuil, alias Dulaure, qui fait alors halte à Munster³⁹. Sa pauvreté n'est que relative, à l'aune, sans doute, du sentiment de déclassement social qu'il a pu éprouver. En effet, le bagage contient des chemises et des mouchoirs blancs brodés des initiales du fugitif, deux culottes de drap noir, deux autres en nankin rayé gris et noir et rouge et violet, un habit d'hiver en drap couleur noisette et boutons de soie assortis, un chapeau rond en poils usés, deux gilets fatigués en casimir, l'un rouge écarlate, l'autre jaune, pour l'hiver, trois ou quatre autres gilets d'été dans des couleurs claires et des décors de fleurs ou de rayures, des souliers sans boucles avec des attaches en rubans de soie. Le reste du chargement prouve que le député a eu à cœur de reconstituer une bibliothèque ; il dira ultérieurement avoir acheté environ deux cents volumes pendant la période de la Convention⁴⁰. Il imagine donc que sa femme aura eu à cœur de lui envoyer ses volumes préférés, un ensemble d'une cinquantaine de titres qui fait bonne place à la culture classique et aux Lumières : les sept volumes du *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines* du comte de Caylus, relié pleine peau, doré et agrémenté de nombreuses gravures ; les trois des *Essais* de Montaigne reliés basane in-8° ; les sept in-12° des œuvres de Montesquieu ; les dix des traductions en français des écrits de Lucien ; les dix des *Œuvres morales* de Plutarque traduites par Ricard ; les cinq des *Nouvelles créations et joyeux devis de feu Bonaventure Des Périers, valet de chambre de la royne de Navarre*, un recueil de contes du XVI^e siècle suivi des *Contes d'Entrapel*. Des cahiers d'écriture in-4°, dont une *Histoire de la ville d'Issoire*, divers récits de combats du XVI^e siècle, complètent cet ensemble, témoignage d'une activité intellectuelle préservée.

Conclusion : vers la réhabilitation

Avant que la Convention ne débâte de la réintégration des proscrits girondins, mais alors que Cambon vient de révéler huit jours plus tôt de profondes divergences au sein du comité de Salut public à l'heure des 31 mai-2 juin 1793⁴¹, Dulaure lui envoie le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794) une pétition, également adressée à ses collègues auvergnats. Il demande que soit suspendu le décret qui le met hors-la-loi. Le texte est éclairant sur son républicanisme, son patriotisme, ses sentiments amicaux et familiaux qui l'ont poussé à l'exil :

« J'aime ardemment ma patrie, la liberté et la République, et je suis puni comme leur ennemi ; j'ai combattu contre tous les genres de tyrannie, et je suis confondu dans la classe de vils partisans de la tyrannie. Pour fuir une condamnation injuste et infamante, pour fuir une mort inutile à la liberté de mon pays, pour sauver à la fois ma vie et mon innocence, je me suis vu forcé de fuir ma patrie, où d'ailleurs je ne pouvais trouver d'asile, car je portais avec moi la contagion du malheur, et je la communiquais à ceux qui avaient le courage de m'accueillir. J'ai donc, en fuyant, obéi à une juste et impérieuse nécessité ; le droit naturel de la résistance à l'oppression est encore mon excuse »⁴².

³⁸ Marcellin BOUDET, *Les Conventionnels d'Auvergne. Dulaure, op. cit.*, p. 233-239.

³⁹ Pierre MONDANEL, *op. cit.*, p. 14-15.

⁴⁰ AN, C 353/1838^{VII}. Déclaration du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) sur l'état de ses biens.

⁴¹ Bronislaw BACZKO, « Les Girondins en Thermidor », in François FURET et Mona OZOUF, *La Gironde et les Girondins*, Paris, Payot, 1991, p. 48.

⁴² *La Révolution française. Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 42, janvier-juin 1902, p. 534-540, « Lettre de Dulaure à la Convention en vendémiaire an III ».

Cette autojustification renvoie ses lecteurs à ses nombreux écrits contre toutes les oppressions, depuis celle « des prêtres, des nobles et des rois » qui s'exerçait sous l'Ancien Régime jusqu'à celle des instigateurs de la Terreur, fondée sur des accusations montées de toutes pièces. Elle rappelle son hostilité au fédéralisme, aux factions, (« je vivais dans l'isolement, et je n'ai jamais fréquenté qu'un très petit nombre de députés »), ses brèves relations avec Roland. Dulaure, du reste, revendique pour lui-même et son état de journaliste l'une des armes de la suspicion : le soupçon, dont il a pu parfois user contre un fonctionnaire ou un élu au risque de froisser leur amour propre ou de commettre les erreurs qu'excuse « ce temps de tumulte et de passions ». Il n'y voit que « franc républicanisme » face à des interlocuteurs plus puissants qui avaient loisir et pouvoir de répondre à l'éventuelle calomnie ..., des chefs de parti depuis déchus et dont il écorne à loisir le souvenir (Couthon, Robespierre, Fabre d'Églantine, Chabot et Basire). De son exil en Suisse, il retient la dégradation et la reconversion sociales, les persécutions subies des « aristocraties nationales et étrangères », la nécessité de cacher son identité et ses fonctions :

« Quoique réduit au travail et à la vie des manœuvres d'une fabrique, quoique depuis huit mois je sois dans le plus entier dénuement et que je ne subsiste que du travail de mes mains, j'ai conservé le caractère d'un républicain. Je n'ai à rougir d'aucune de mes actions, ma misère m'honore : elle me rappelle mon innocence. L'espoir d'être enfin rendu à ma patrie, à la liberté, à ma famille, à mes amis et d'obtenir justice me soutient. Mais ce que je ne puis supporter, c'est l'inutilité où je suis pour mon pays, c'est l'idée déchirante de passer pour un conspirateur aux yeux de mes concitoyens »⁴³.

Sans réponse, Dulaure réitère sa pétition, dans une forme très abrégée, le 11 brumaire an III (1^{er} novembre 1794). La date est plus favorable : le débat sur la réintégration des Girondins exclus a été lancé dix jours plus tôt. Le plaignant a prudemment retiré tout motif de polémique, toute allusion aux anciens Montagnards, insistant sur son indigence et sa moralité qui devraient lui valoir l'attention de la nation :

« J'ai adressé depuis un mois une pétition à la Convention ; elle n'a même pas été lue. Je n'ai point attendu les circonstances pour exprimer mes sentiments ; je n'ai suivi que l'impulsion d'une conscience pure : ennemi de toutes les factions, je n'en ai caressé aucune. Comment eussé-je été complice des conspirateurs, moi qui n'ai signé aucune déclaration liberticide, qui n'ai jamais assisté aux conciliabules secrets ? J'invoque le témoignage de tous mes collègues sur ma moralité ; je suis entré pauvre à la Convention, j'en suis également sorti pauvre ; aujourd'hui fugitif et réduit à vivre du travail de mes mains, j'éprouve tous les tourments de la misère. Les plus grands criminels ont droit de réclamer justice ; pourquoi ne pourrais-je l'obtenir de mes collègues ? Je me présente seul à l'œil de la surveillance la plus sévère ; j'appelle sur ma conduite politique l'examen le plus rigoureux. Si mon sang est utile à ma patrie, je suis prêt à le répandre ; mais du moins je supplie la Convention de se faire un rapport à mon égard »⁴⁴.

Il est réhabilité et réintégré dans ses fonctions le 18 frimaire an III (8 janvier 1795), notamment grâce à ses collègues auvergnats Girot-Pouzol et Monestier, et à son ami Pénieres ; il est déjà rentré en France. Une mission dans les départements de Corrèze et de Dordogne, une correspondance renouée avec la municipalité de Clermont-Ferrand – ne serait-ce que pour lui faire admettre la répression des journées populaires de germinal et de prairial an III⁴⁵ –, des articles dans la *Sentinelle* de Louvet, marqueront son retour à la vie publique. Deux élections successives au Conseil des Cinq-Cents, un rôle actif au sein du comité d'Instruction publique, notamment pour la fondation d'un corps d'inspection des écoles de la république⁴⁶, un appui sans faille au coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797)⁴⁷, s'ensuivront, avant que le

⁴³ Idem.

⁴⁴ *Réimpression de l'ancien Moniteur*, tome XXII, Paris, Plon, 1862, p. 641.

⁴⁵ Bibliothèque Clermont-Communauté (BCC), Patrimoine, Ms 351. Lettre du 14 germinal an III (3 avril 1795).

⁴⁶ Philippe BOURDIN, « Instruire le peuple enfant. Autour de Jacques-Antoine Dulaure et du second Directoire », in *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fascicule 6 : « Notions pratiques », Paris, E.N.S. Saint-Cloud, 1998, p. 81-98.

⁴⁷ AD Puy-de-Dôme, L 548. Lettre de Dulaure à l'administration du Puy-de-Dôme, s.d. (fructidor an V).

18 Brumaire dont il se désolidarise ne l'en éloigne. La Suisse est le seul lieu d'exil auquel sera contraint ce régicide, rallié aux Bourbons en 1814 dans l'espoir de la paix⁴⁸. Il pourra poursuivre, bon an mal an, son idéal de bon vivant, qu'il résume ainsi à un ami : « Je suis dangereux quand je moralise. D'ailleurs, je pourrai bien vous pervertir car je suis franc épicurien », aimant partager la liberté les deux coudes sur la table tandis que des « fumées bachiques » font fermenter son imagination et s'exhalent en bons mots, en « sage volupté »⁴⁹. Ses amis Pénrières et Bonnet de Treiches seront moins chanceux, victimes des proscriptions de 1816. Le premier, ancien rapporteur du comité colonial de la Convention, voguera pour la Floride pour fonder, avec la protection de La Fayette et de Madison, une colonie française sur les rives du Tombegbby, un « comité Marengo » qui se donne pour capitale Aigleville⁵⁰. Le second, un temps directeur de l'Opéra de Paris sous le Directoire, rejoindra la cohorte des exilés à Bruxelles jusqu'en 1818. Bien que les multiples réseaux tissés au cœur de la Convention, et surtout chez les Roland, l'aient considérablement aidé dans son exil, Dulaure aura ces deux vers lapidaires pour résumer sa vie de Conventionnel :

« J'échappai par hasard, par courage et prudence
En France à l'échafaud, en Suisse à l'indigence »⁵¹.

Philippe BOURDIN

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »
Université Clermont-Auvergne

⁴⁸ AN F⁷ 6712, registre 3. Dossier des régicides : Dulaure.

⁴⁹ BCC, Patrimoine, Ms 351. Lettre s.d. Dulaure bannit de sa table les échanges savants, laissés à d'autres circonstances, car éventuellement ennuyeux.

⁵⁰ Victor FAURE, *De la Corrèze à la Floride*, *op. cit.*, chapitre XXVII.

⁵¹ Pierre MONDANEL, *op. cit.*, p. 44. Fonds privé Douhet, album Dulaure.